Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 029-212902290-20260310-CCAS_26_4-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTERE
Centre Communal d'Action Sociale
De Quéménéven

EXTRAIT DU REGISTRE

Des délibérations du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du 10 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 10 mars le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Quéménéven s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances à la Mairie de Quéménéven, sous la présidence d'Erwan CROUAN, et après convocations régulièrement faites à domicile.

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil d'Administration	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
9	9	8

Etaient présents : Erwan CROUAN, Fabienne LAGADEC, Isabelle RICHARD, Dominique LOUVEL, Guénaëlle BLEUZEN, Michel PERES, Loëtitia HERBRETEAU, Monique CARIOU

Excusés :

Absents : Nelly SALIOU

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DU CCAS À LA BANQUE ALIMENTAIRE

Pour information, l'adhésion à la Banque Alimentaire comprend 24 € de cotisation annuelle et 28 € de PCS multiplié par le nombre de bénéficiaires

Pour l'année 2026, un premier versement de 724 € a été effectué (par erreur sur l'exercice 2025) pour 25 bénéficiaires et un complément de 168 € vient d'être demandé pour 6 bénéficiaires supplémentaires.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité de renouveler l'adhésion du CCAS à la Banque alimentaire.

Fait et délibéré, à Quéménéven,
Les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Président,
Erwan CROUAN

